

## contrôle stupéfiant positif

Par Seve.34, le 09/10/2024 à 10:31

Bonjour,

Je me suis faite contrôler positive aux stupéfiants. Le test est partit en laboratoire pour la deuxième analyse. Je refuse ce résultat.

Ais-je le droit de contester le résultat lors de ma convocation à la gendarmerie ?

Et de ce fait de demander une prise de sang?

En vous remerciant.

## Par LESEMAPHORE, le 09/10/2024 à 16:06

Vous pouver demander au procureur un prelevemnt sanguin dans le delai de 5 jours de la date du controle primitif salivaire : R235-6 , R234-11 du CR et articles <u>60,77-1</u> et <u>156</u> du code de procédure pénale.